Bulletin des Négociations de la Terre

CRIC 7 #1

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/desert/cric7/

Vol. 4 No. 209 Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD) Lundi 3 novembre 2008

SEPTIEME SESSION DU COMITE CHARGE DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION: 3-14 NOVEMBRE 2008

La septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 7) des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CLD) se réunit à Istanbul, Turquie et sera suivie par la première Session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST), du 3 au 14 novembre 2008. Après la séance d'ouverture officielle et des concertations régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et les Caraïbes, la Méditerranée du Nord et les pays d'Europe centrale et orientale parties, la session du CST commencera ses travaux le 5 novembre. Le CST examinera ses projets de programme de travail biennal et plan de travail quadriennal chiffrés. Il examinera probablement aussi les manières de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du plan-cadre stratégique décennal, qui avait été adopté en septembre 2007 par la huitième Conférence des parties (CdP 8), et de présenter des suggestions méthodologiques pour la manière d'évaluer la mise en œuvre générale du plan. Le CRIC entamera ses travaux le 7 novembre, avec une focalisation sur: les programmes de travail pluriannuels élaborés pour le Secrétariat, le Mécanisme mondial, le Programme de travail conjoint entre les organisations, le CRIC et le CST; les questions de communication des données nationales touchant à l'élaboration de nouvelles lignes directrices; et le Format futur des sessions du CRIC.

BREF HISTORIQUE DE LA CLD

La CLD est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols dans les terres arides. La CLD a été adoptée le 17 juin 1994, est entrée en vigueur le 26 décembre 1996 et compte actuellement 193 parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Au cœur de la CLD, il y a l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux par les gouvernements, en coopération avec les bâilleurs de fonds, les communautés locales et les ONG.

NEGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la résolution 47/188 appelant à l'établissement d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant de graves sécheresses et/ou désertification, en particulier en Afrique (CIND). Le CIND s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CLD et quatre annexes régionales de mise en œuvre pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et Caraïbes, et la Méditerranée du Nord. Une cinquième annexe pour l'Europe Centrale et Orientale, a été élaborée et adoptée au cours de la CdP-4, en décembre 2000. En attendant l'entrée en vigueur de la CLD, le CIND s'est réuni à six reprises, entre janvier 1995 et août 1997, pour entendre les rapports sur l'état d'avancement de l'action urgente, lancée en faveur de l'Afrique et des mesures intérimaires prises en faveur des autres régions, et pour procéder aux préparatifs de la CdP 1.

CDP 1: La CdP 1 s'est réunie à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997. Le CST tint simultanément sa première session, les 2 et 3 octobre. Les ordres du jour de la CdP 1 et de la CST 1 ont englobé principalement des questions d'organisation. Les délégués choisirent Bonn, Allemagne, comme résidence du Secrétariat de la CLD, et le Fonds international pour le développement agricole comme l'organisation devant administrer le Mécanisme Mondial (MM). Sur recommandation du CST, la CdP établit un groupe spécial pour la supervision de la continuation du processus d'évaluation des repères et indicateurs. Une réunion plénière fut consacrée au dialogue entre les ONG et les délégués. À son issue, les délégués décidèrent que des séances de dialogue similaires devaient être programmées au cours des sessions plénières futures de la CdP.

CDP 2: La CdP 2 s'est réunie à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998. Le CST s'est réuni en parallèle à la CdP du 1er au 4 décembre. Les délégués y approuvèrent les dispositions relatives à l'accueil du secrétariat à Bonn. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est furent invités à soumettre à la CdP 3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Le CST établit un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes.

CDP 3: La CdP 3 s'est tenue à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999. Le CST se tint du 16 au 19 novembre 1999. La CdP approuva le Protocole d'accord (PA), longuement négocié, concernant le MM. Elle décida d'établir un groupe de travail spécial pour l'évaluation et l'analyse approfondie des rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, en vue de dégager des conclusions et de proposer des recommandations concrètes sur les futures étapes dans la mise en œuvre de la

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Alexandra Conliffe, Wagaki Mwangi, Lynn Wagner, Ph.D., et Kunbao Xia. Edition numérique: Ángeles Estrada. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), le ministère néerlandais des affaires étrangères, la commission européenne (DG-ENV), le ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'espace maritime. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2008, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La version française du *Bulletin* est financée par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et la version espagnole, par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11A, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la CRIC 7 de la CCD et à la Session extraordinaire du CST, peut être contactée par courriel à <lynn@iisd.org>.

CLD. Suivant les recommandations du CST, la CdP désigna un groupe de discussion spécial sur le savoir traditionnel et un autre sur les systèmes d'alerte précoce.

CDP 4: La CdP 4 se tint du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Le CST se réunit du 12 au 15 décembre. Les accomplissements les plus marquants de la CdP 4 furent l'adoption de la cinquième annexe régionale consacrée à l'Europe Centrale et Orientale, le démarrage des travaux du groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en application de la CLD, l'initiation de l'examen des modalités devant encadrer l'établissement du CRIC, la soumission des propositions concernant l'amélioration du travail du CST, et l'adoption de la décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) concernant l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la CLD.

CDP 5: La CdP 5 s'est réunie du 1er au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, et le CST s'est réuni en parallèle du 2 au 5 octobre. La CdP s'est focalisée sur l'établissement des modalités devant encadrer les travaux devant être accomplis durant l'intervalle de deux années qui précédait la CdP-6. Des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, notamment l'établissement du CRIC, la détermination des modalités de l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST et le soutien de la proposition du FEM, de désigner l'érosion des sols parmi les domaines d'intérêt de son financement.

CRIC1: La CRIC 1 s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Les délégués y ont procédé à l'examen des exposés présentés par les cinq régions de la CLD et y ont traité sept domaines thématiques. La réunion a procédé également à l'examen des données concernant les mécanismes de financement pouvant apporter leur soutien à la CLD, des avis fournis par le CST et le MM, et du rapport du Secrétariat concernant les mesures visant à renforcer les liens avec d'autres conventions et organisations pertinentes.

CDP 6: La CdP 6 s'est réunie du 25 août au 6 septembre 2003, à La Havane, à Cuba. Le CST et le CRIC se sont réunis en même temps du 26 au 29 août. Les délégués y ont procédé à la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CLD et à la détermination des critères devant encadrer le réexamen du CRIC par la CdP-7, outre la prise de décisions concernant notamment: les activités de promotion et de renforcement des liens avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes et le suivi du Sommet mondial du développement durable. Le CST a procédé, entre autres points à l'ordre du jour, à l'examen de la question de l'amélioration de son efficacité et utilité.

CRIC3: La troisième réunion du CRIC s'est déroulée du 2 au 11 mai 2005, à Bonn, en Allemagne. Elle a examiné la mise en application de la Convention en Afrique, a considéré les questions touchant à la mise en application de la Convention à l'échelle mondiale, a procédé à des échanges d'expériences et a fait des recommandations concrètes quant aux travaux futurs de la Convention.

CDP 7: La CdP 7 s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 17 au 28 octobre 2005. Le CST s'est réuni du 18 au 21 octobre et le CRIC du 18 au 27 octobre. Les participants y ont, entre autres, examiné la mise en œuvre de la CLD, élaboré un protocole d'accord entre la CLD et le FEM, adopté le programme et le budget au titre de la biennale 2006-2007, et examiné, entre autres points de l'ordre du jour, les recommandations figurant dans le rapport de l'Unité d'inspection mixte (UIM) à l'intention des Nations Unies. Une proposition d'ajouter à l'ordre du jour un point portant sur la procédure devant être suivie dans la sélection d'un Secrétaire exécutif n'a pas été acceptée et la discussion sur les unités de coordination régionales s'est terminée sans l'adoption d'une décision. Le CST a examiné, entre autres questions, celles de l'érosion, de la vulnérabilité et de la mise en valeur des sols. un Groupe de travail intergouvernemental intersession (GTII) s'est réuni à quatre reprises de mai 2006 à mai 2007, avec pour mandat, l'examen du rapport de l'UIM et l'élaboration d'un projet de plan-cadre stratégique décennal pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention. Le rapport concernant la revue par le GTII, des recommandations de l'UIM et le projet du plan-cadre stratégique décennal pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention ont été transmis à la CdP 8, pour examen.

CRIC5: La cinquième session du CRIC s'est réunie à Buenos Aires, Argentine, du 12 au 21 mars 2007, pour procéder à l'examen de la mise en œuvre de la Convention dans les pays parties touchés en Asie, en Amérique Latine et Caraïbes, en Méditerranée du nord et en Europe Centrale et Orientale. Une bonne partie de la réunion a été consacrée à des exposés suivis de débats sur des thèmes choisis, tels que la promotion du transfert des technologies et du savoir-faire, la gestion durable des terres, les systèmes d'alerte précoce, la mobilisation des ressources financières, les synergies avec d'autres conventions, la mise en valeur des sols érodés et la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La réunion s'est penchée également sur la manière d'améliorer la communication des données et l'élaboration des rapports nationaux, a procédé à l'évaluation de 2006 Année internationale des déserts et de la désertification (AIDD), et a tenu une séance de Dialogue interactif global, avec les parties prenantes, sur les investissements dans les zones rurales dans le cadre de la lutte contre l'érosion et la désertification des terres.

CDP 8: La huitième session de la CdP s'est réunie à Madrid, en Espagne, du 3 au 14 septembre 2007. Les parties a la CLD ont également pris part à la CRIC 6 du 4 au 14 septembre, et à la CST 8, du 4 au 7 septembre. La CdP a approuvé 29 décisions, la décision concernant le plan-cadre stratégique décennal ayant été celle qui a attiré le plus, l'attention. La décision du CRIC de demander au Secrétariat, en concertation avec le MM, de réviser la structure des rapports nationaux ainsi que la décision du CRIC de convoquer les sessions futures sous forme de conférence, ont constitué une nouvelle contribution aux efforts de réforme des mécanismes de mise en œuvre de la CLD durant la décennie à venir. Le plan-cadre stratégique décennal appelle à un certain nombre de rapports sur l'état d'avancement des plans de travail pluriannuel qui seront élaborés à la CRIC 7, outre son réexamen de la structure des rapports nationaux. Toutefois, les délégués à la CdP 8 ne sont pas parvenus à s'accorder sur les programme et budget, et une Session extraordinaire de la CdP (ESCOP) s'est réunie au siège des Nations Unies, à New York, le 26 novembre 2007, pour clore ce point. La décision finale s'élève à 4% de croissance en valeur euro dans le budget de la biennale 2008-2009, dont 2.8% seront imposés à l'ensemble des parties et 1.2% seront fournis sous forme de contribution volontaire par le gouvernement espagnol.

DIALOGUE POLITIQUE DE HAUT NIVEAU: Se fondant sur la décision de la CdP 8, le Secrétariat de la CLD a organisé un Dialogue politique de haut niveau sous le thème "Affronter les défis mondiaux d'aujourd'hui dans le cadre de la Stratégie de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification," qui s'est réuni le 27 mai 2008, à Bonn, Allemagne. L'objectif du Dialogue était de faciliter un échange ciblé avec un certain nombre de parties prenantes, sur le plan-cadre stratégique décennal et de renforcer la prise de conscience et l'adhésion des décideurs politiques pertinents. Le Dialogue était organisé en trois thèmes: l'élaboration des politiques; la mobilisation pour une stratégie ouverte sur l'avenir; et les réactions aux défis émergents. La discussion a englobé des observations sur la mise en œuvre nationale, le financement et, la science, la technologie et l'économie ayant trait à la désertification, l'érosion des sols et la sécheresse.